

	P01-40-30-20	Version: 2021-01-14	approbateur : Eric DERRIEN - DG	Politique Sécurité Sûreté Santé	Page 1 sur 1
--	--------------	------------------------	------------------------------------	------------------------------------	--------------

Politique sécurité, sûreté, santé.

Les risques pouvant porter atteintes à la sécurité, à la santé et à la sûreté sont gérés dans le cadre plus général de la gestion des risques auxquels GENAVIR est exposé dans toutes ses composantes, et à ceux que les activités de GENAVIR font peser sur son environnement dans tous ses aspects.

Identifier, éviter, évaluer, réduire, maîtriser, informer et former qualifient les modalités de traitement des risques au sein de GENAVIR qui prend également les dispositions nécessaires pour limiter autant que possible les conséquences résultant de la réalisation d'un risque.

La sécurité et la santé des personnes.

GENAVIR attache une importance essentielle au respect et à la dignité de la personne humaine.

Celle-ci ne doit être affectée ni dans son intégrité physique ni dans son intégrité psychologique dans le cadre de l'exercice de son activité professionnelle.

Les menaces auxquels elle est exposée et qui peuvent l'impacter doivent être identifiés et les risques associés maintenus à un niveau aussi bas qu'il est raisonnablement possible.

Chacun doit recevoir toutes les formations et informations nécessaires à l'exécution des tâches qui lui sont confiées et à la prévention des accidents que ces tâches peuvent induire.

Chacun est encouragé, en toute transparence, à prendre une part active à cette prévention et toute personne sera écoutée.

GENAVIR, consciente qu'une situation d'urgence peut survenir à tout instant, se tient constamment prête à y faire face, en donnant toujours la priorité aux personnes et à la sauvegarde de la vie humaine en mer.

Le respect des réglementations et des bonnes pratiques de la profession s'inscrit dans l'attachement que GENAVIR porte au droit et aux valeurs que l'entreprise véhicule.

Les ressources humaines et les moyens matériels, l'organisation et les décisions, à bord comme à terre doivent toujours être en cohérence avec cette politique.

La sécurité des biens

Genavir veille à assurer la sécurité des biens qui lui sont confiés dans le cadre de ses activités en les confiant à du personnel formé et compétent et en veillant à ce que les dispositions réglementaires qui leurs sont attachées soit prise en compte. Plus généralement, GENAVIR s'attache à ne pas porter atteinte aux biens appartenant à des tiers.

La sûreté

GENAVIR est soucieuse de protéger les personnes, les navires et les équipements qui lui sont confiés, des actes de malveillances dont ils pourraient être la cible. Dans ce but, l'entreprise sensibilise et forme ses personnels à cette menace, veille à mettre en place des dispositions permettant de détecter et prévenir de telles menaces et se prépare à faire face à de tels actes pour en réduire la portée.

Fait à PLOUZANE, le 19 janvier 2021

Eric DERRIEN
Directeur Général

